

**Rôle de la séance publique du 10/01/2025 à 09h00**

**Président** : Monsieur GASPON  
**Assesseurs** : Monsieur PONS et Madame BOUGRINE  
**Greffière** : Madame VILLEROT

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL****01) N° 2302401****RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	SYNDICAT CGT CENTRE HOSPITALIER SAINT-NAZAIRE	SELARL AVOCATLANTIC
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-NAZAIRE	SELARL AVOXA NANTES

Le syndicat CGT du centre hospitalier de Saint-Nazaire demande à la cour : 1°) d'annuler l'ordonnance n°2302402 du 16 juin 2023 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a rejeté le recours aux fins de demander l'annulation de la décision du 15 décembre 2022, par laquelle le directeur du centre hospitalier a rejeté la protestation électorale formée par le syndicat CGT contre les élections des représentants du personnel aux diverses instances représentatives du centre hospitalier de St Nazaire et en conséquence, des opérations électorales conduites du 1er au 8 décembre 2022 ; 2°) d'annuler la décision du 15 décembre 2022, par laquelle le directeur du centre hospitalier a rejeté la protestation électorale formée par le syndicat CGT contre les élections des représentants du personnel aux diverses instances représentatives ; 3°) d'annuler les élections des représentants du personnel du centre hospitalier de St Nazaire ; 4°) de mettre à leur charge, la somme de 3 200 euros au titre des frais exposés par le syndicat CGT au titre des dispositions de l'article L.761-1 du CJA.

**02) N° 2303041****RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Défendeur	UFSE - CGT	ATLANTES

Requête du Préfet d'Ille-et-Vilaine contre le jugement n°2300867 rendu le 22 septembre 2023 par le tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a annulé les élections professionnelles pour la désignation du personnel au comité social d'administration (CSA) de la direction départementale de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine et la décision du 7 février 2023 du directeur départemental de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine (DDPP35).

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**03) N° 2303572**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. R Jocelyn

Me VERITE

Défendeur AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A  
L'ETRANGER

SCP GURY & MAITRE

Requête de M. Jocelyn R contre le jugement nos 2003277, 2009776 du 5 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 février 2020 par laquelle le directeur de l'AEFE a refusé de renouveler son contrat de résident prenant fin le 31 août 2020, ensemble la décision par laquelle le directeur de l'AEFE a implicitement rejeté son recours gracieux formé le 17 février 2020.

---

**04) N° 2303662**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. R Jean-Claude

MYRIAM BOUSSOUM  
AVOCAT

Défendeur UNIVERSITE DE RENNES 1

Requête de M. Jean-Claude R contre le jugement n° 2101641 du 12 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle le président de l'université de Rennes 1 a implicitement rejeté sa demande du 7 décembre 2020 tendant au paiement d'une somme correspondant à des jours de congés non pris, d'heures supplémentaires, de frais de transport et d'indemnités de mission.

---

**05) N° 2303680**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. C Thierry

BARON CYRIL

Défendeur CMAB

SELARL AVOXA NANTES

Requête de M. Thierry C contre le jugement n° 2102411 du 12 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 11 mars 2021 par laquelle la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a rejeté sa demande indemnitaire préalable, et à condamner la CMA de Bretagne à lui payer une somme de 8000 euros en réparation de son préjudice moral.

---

**06) N° 2400722**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur Mme B Oumou

Me REGENT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Oumou B agissant en son nom et au nom de ses enfants mineurs Aminata B et Oumou Thiouto B, contre le jugement n° 2300370 en date du 21 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 17 mai 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 4 mars 2022 de l'autorité diplomatique et consulaire française à Conakry (Guinée) refusant à l'enfant Aminata B la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France au titre de la réunification familiale.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**07) N° 2400727**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur Mme M Anahit Hovhannesi

BEDOURET ELODIE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Anahit Hovhannesi M contre l'ordonnance n° 2318569 en date du 13 février 2024 par laquelle le président de la 6ème chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 août 2023 par laquelle le préfet des Hautes-Pyrénées a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

---

**08) N° 2400768**

**RAPPORTEUR : M. PONS**

---

Demandeur M. D Mamadou

CABINET STEPHANIE

KWEMO

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mamadou D contre le jugement nos 2302831, 2302832 en date du 12 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30 janvier 2023 par laquelle l'autorité consulaire française à Bamako a refusé de délivrer un visa de long séjour à l'enfant Moussa D au titre de la procédure de réunification familiale.

**Rôle de la séance publique du 10/01/2025 à 09h45**

**Président** : Monsieur GASPON  
**Assesseurs** : Monsieur PONS et Madame BOUGRINE  
**Greffière** : Madame VILLEROT

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL****01) N° 2303151 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur	COMMUNE DE RENNES	SELARL VALADOU JOSELIN & ASSOCIES
Défendeur	M. L Taeb	SKOR AVOCATS

Phase juridictionnelle de l'exécution du jugement n°2003139, 2004389 et 2004597 du 10/11/2022 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé les décisions des 1er juillet et 13 juillet 2020 de la maire de Rennes (article 1er), annulé l'arrêté du 16 septembre 2020 de la maire de Rennes ),a enjoint à la commune de Rennes de procéder à la réintégration et à la reconstitution de la carrière de M. L à compter du 25 juin 2020 dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement, et enfin, a condamné la commune de Rennes à lui verser la somme totale de 2500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

**02) N° 2303284 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

Demandeur	ORANGE	SCP DELVOLVE TRICHET
Défendeur	Mme W Marcelle	DOUERIN ESTELLE

Requête de la société Orange contre le jugement n° 2000775 du 14 septembre 2023 rendu par le tribunal administratif de Rennes, qui a annulé sa décision du 10 décembre 2019 par laquelle elle a rejeté la demande de Mme W du 8 novembre 2019 tendant au report de son départ à la retraite et de sa radiation des cadres à la date du 1er mars 2020.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**03) N° 2303351 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur M. L Jean-Paul

CABINET D'AVOCATS  
TEISSONNIERE TOPALOFF  
LAFFORGUE ANDREU ET  
ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS

Requête de M. Jean-Paul L contre l'ordonnance n° 2000004 du 21 septembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la condamnation de l'Etat à lui verser la somme de 30 000 euros au titre de son préjudice moral et du trouble dans les conditions d'existence résultant de la carence fautive de l'Etat qui l'a exposé à l'inhalation de poussières d'amiantes sans moyen de protection efficace.

---

**04) N° 2303737 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. F Mohamed Amine

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2216184 en date du 31 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Mohamed Amine F, annulé la décision implicite née le 6 décembre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) du 1er août 2022 lui refusant la délivrance d'un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à M. Mohamed Amine F le visa sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

---

**05) N° 2400526 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur M. N Nour Ul Haq

Me PIALAT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Nour Ul Haq N contre le jugement n°2102979 du 14 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 17 décembre 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours hiérarchique formé contre la décision du 19 décembre 2019 par laquelle le préfet du Bas-Rhin a rejeté sa demande de naturalisation, ainsi que cette dernière décision.

---

**06) N° 2400728 RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur Mme A Darline

Me BAUTES

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Darline A contre le jugement n° 2103325 du 7 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours dirigé contre la décision du préfet de la Haute-Savoie du 19 juin 2020 rejetant sa demande de naturalisation.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**

---

**07) N° 2402151**

**RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE**

---

Demandeur M. R Christophe

Me INGELAERE

Défendeur COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON

BOISSONNET RUBI RAFFIN  
GIFFO

Requête de M. Christophe R contre le jugement n° 2100994 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 novembre 2020 par lequel le maire de la Roche-sur-Yon l'a révoqué à titre disciplinaire et afin d'enjoindre au maire de la Roche-sur-Yon de le réintégrer dans son poste d'origine.